**Modèles de lettre à disposition des responsables des milieux d’accueil devant informer les parents :**

Modèles de lettre à l’attention des parents dont l’enfant a été en contact avec un cas de COVID-19 dans le milieu d’accueil :

* Pour informer les parents d’un **1er cas de COVID-19 chez un enfant** **de la même section** que celle de leur enfant
* Pour informer les parents d’un **2ème cas de COVID-19 chez un enfant** **de la même section** que celle de leur enfant
* Pour informer les parents d’un **cas de COVID-19 chez un adulte** **de la section** de leur enfant

Modèles de lettre à l’attention des parents dont l’enfant a présenté des symptômes de COVID-19 en cours d’accueil :

* **Modèle de lettre pour informer les parents de la nécessité de consulter le médecin traitant de l’enfant : « demande de consultation chez le médecin traitant »**
* **Note du milieu d’accueil à l’attention du médecin traitant de l’enfant** (que les parents devront transmettre au médecin)

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **1er cas de COVID-19 chez un enfant de la même section** que celle de leur enfant

À …………………., le .../.../...

**Objet : contact avec un enfant infecté par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec un enfant atteint de COVID-19. Ce contact est considéré comme étant à faible risque.

Cela ne signifie pas nécessairement que votre enfant a été contaminé ou qu’il sera malade, mais des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

**Dès lors, la section de votre enfant reste ouverte et son accueil est maintenu.**

Voici les **mesures, établies par les instances scientifiques fédérales, à suivre jusqu’au ………………**, c’est-à-dire durant les **14 jours** qui suivent le dernier contact à risque avec l’enfant infecté :

* Nous vous invitons à surveiller l’apparition de symptômes chez votre enfant. Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, isolez-le à la maison (autant que possible), prenez contact avec le médecin de votre enfant et faites-lui faire un test afin de déterminer si des mesures devront être prises pour les membres de la famille (et autres contacts proches). Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test afin que les mesures adéquates puissent être prises pour les autres enfants du groupe. En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.
* Tant que votre enfant ne présente pas les symptômes décrits ci-dessus, il peut fréquenter le milieu d’accueil mais il est toutefois recommandé de **limiter le plus possible les autres contacts sociaux** en dehors du milieu d’accueil, notamment avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie comme par exemple les grands parents ou autres personnes de l’entourage familial âgés de plus de 65 ans ou présentant des maladies particulières.

En cas de survenue d’un autre cas positif dans les 14 jours au sein de la section, la procédure prévoit que l’ensemble des enfants soient mis en quarantaine à la maison et testés. D’autres informations vous seront transmises dans ce cas.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **2ème cas de COVID-19 chez un autre enfant de la même section** que celle de leur enfant

À …………………., le .../.../...

**Objet : contact avec un 2ème enfant infecté par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec un enfant atteint de COVID-19. Il s’agit du deuxième cas de COVID-19 endéans les 14 jours au sein de la section de votre enfant. Dans ce contexte, **les instances scientifiques fédérales** stipulent que lorsqu’il y a deux cas confirmés dans une même section, celle-ci doit être fermée car l’ensemble des enfants et du personnel de la section concernée doivent être placés en quarantaine.

Voici les mesures à suivre **jusqu’au ………………**, c’est-à-dire durant les **14 jours** qui suivent le dernier contact à risque avec la personne infectée :

* Votre enfant doit rester **en quarantaine à la maison dès d’aujourd’hui et jusqu’au……………….** (inclus), c’est-à-dire jusqu’au 10ème jour après le dernier contact à risque.
* Votre enfant devra être testé à deux reprises.
* **Le premier test sera fait dès que possible (le premier jour) et au plus tard** dans les 72 heures après le dernier contact à risque. Il permettra de prendre des mesures pour les contacts de votre enfant et sa famille si nécessaire.
* Si le premier test est négatif : Votre enfant doit rester en quarantaine et refaire un **deuxième test à partir du ……………………….** (7ème jour après le dernier contact à risque). S’il développe des symptômes avant cette date, un test devra être réalisé dès que possible.
* Si le premier test ou le deuxième test est positif :
  + Votre enfant reste en isolement à domicile **10 jours** à compter de la date du test (ou à partir du jour des premiers symptômes s’il en a développé). Il pourra revenir à l’accueil à partir du 11ème jour à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.
* Si le second test, réalisé à partir du 7ème jour après le dernier contact à risque, est négatif :
  + La quarantaine s’arrête le jour de la réception du résultat.
  + La période de vigilance des symptômes doit se poursuivre durant les 14 jours après le dernier contact à risque (voir ci-dessous).
* Si vous êtes informés plus de 72 heures après le dernier contact à risque de votre enfant, celui-ci est en quarantaine pour 10 jours après le dernier contact à risque mais ne réalise pas le premier test afin d’éviter que les tests ne se succèdent trop rapidement. Il fera un test à partir du 7ème jour après le dernier contact à risque.
* En l’absence de test ou de résultat de test au 10ème jour : la quarantaine s’arrête le 11ème jour après le dernier contact à risque et est suivie d’une période de vigilance de 4 jours.

**Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test** afin que les mesures adéquates puissent être prises pour les autres enfants du groupe.

La section étant fermée, vous ne devrez pas fournir de certificat de quarantaine.

Voici les mesures complémentaires à suivre durant les 14 jours après le dernier contact étroit (durée de la quarantaine et les jours suivants à savoir **jusqu’au …./…/….**) :

* Vous devrez être attentifs à l’apparition de symptômes chez votre enfant. Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à un autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, **vous devrez contacter son médecin traitant qui évaluera la santé de votre enfant et réalisera un test**. **Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test**. Votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil 10 jours après l’apparition des symptômes, à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.
* Les **contacts sociaux** doivent être évités totalement pendant la période de quarantaine. Durant les jours suivants, même si votre enfant peut à nouveau fréquenter le milieu d’accueil, les contacts sociaux doivent être limités avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie, notamment avec les grands parents ou autres personnes de l’entourage familial âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies particulières. Les activités récréatives, hobbys de groupe doivent également être évitées ;

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **cas de COVID-19 chez un adulte de la section** de leur enfant

À …………………, le .../.../...

**Objet : contact avec un adulte infecté par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec une puéricultrice/accueillante atteinte de COVID-19.

Dans ce contexte, **les instances scientifiques fédérales** stipulent que l’ensemble des enfants et du personnel de la section doivent être placés en quarantaine pendant 10 jours et la section de votre enfant sera donc fermée.

Voici les mesures à suivre :

* Votre enfant doit rester **en quarantaine à la maison dès d’aujourd’hui et jusqu’au……………….** (inclus), c’est-à-dire jusqu’au 10ème jour après le dernier contact à risque.
* Votre enfant devra être testé à deux reprises.
* **Le premier test sera fait dès que possible (le premier jour) et au plus tard** dans les 72 heures après le dernier contact à risque. Il permettra de prendre des mesures pour les contacts de votre enfant et sa famille si nécessaire.
* Si le premier test est négatif : Votre enfant doit rester en quarantaine et refaire un **deuxième test à partir du ……………………….** (7ème jour après le dernier contact à risque). S’il développe des symptômes avant cette date, un test devra être réalisé dès que possible.
* Si le premier test ou le deuxième test est positif :
  + Votre enfant reste en isolement à domicile **10 jours** à compter de la date du test (ou à partir du jour des premiers symptômes s’il en a développé). Il pourra revenir à l’accueil à partir du 11ème jour à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.
* Si le second test, prélevé à partir du 7ème jour après le dernier contact à risque, est négatif :
  + La quarantaine s’arrête le jour de la réception du résultat.
  + La période de vigilance des symptômes doit se poursuivre durant les 14 jours après le dernier contact à risque (voir ci-dessous).
* Si vous êtes informés plus de 72 heures après le dernier contact à risque de votre enfant, celui-ci est en quarantaine pour 10 jours après le dernier contact à risque mais ne réalise pas le premier test afin d’éviter que les tests ne se succèdent trop rapidement. Il fera un test à partir du 7ème jour après le dernier contact à risque.
* En l’absence de test ou de résultat de test au 10ème jour : la quarantaine s’arrête le 11ème jour après le dernier contact à risque et est suivie d’une période de vigilance de 4 jours.

**Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test** afin que les mesures adéquates puissent être prises pour les autres enfants du groupe.

La section étant fermée, vous ne devrez pas fournir de certificat de quarantaine.

Voici les mesures complémentaires à suivre durant les 14 jours après le dernier contact étroit (durée de la quarantaine et les jours suivants à savoir **jusqu’au …./…/….**) :

* Vous devrez être attentifs à l’apparition de symptômes chez votre enfant. Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à un autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, **vous devrez contacter le médecin traitant de votre enfant qui évaluera son état de santé et réalisera un test**. **Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test** afin que les mesures adéquates puissent être prises pour les autres enfants du groupe. Votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil 10 jours après l’apparition des symptômes, à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.
* Les **contacts sociaux** doivent être évités totalement pendant la période de quarantaine. Durant les jours suivants, même si votre enfant peut à nouveau fréquenter le milieu d’accueil, les contacts sociaux doivent être limités avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie, notamment avec les grands parents ou autres personnes de l’entourage familial âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies particulières. Les activités récréatives, hobbys de groupe doivent également être évitées ;

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents : **demande de consultation chez le médecin traitant**

Cher Parent,

Votre enfant a présenté en milieu d’accueil un ou plusieurs symptômes compatibles avec une possible infection par le Coronavirus (COVID-19).

Comme le stipulent **les instances scientifiques fédérales**, nous vous invitons à prendre contact avec le médecin de votre enfant. Si un test devait être réalisé, en attendant le résultat, **nous vous demandons de garder votre enfant à la maison et d’informer le milieu d’accueil du résultat** afin que celui-ci puisse prendre les mesures nécessaires pour la collectivité.

Votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil, si le médecin l’y autorise, en fonction de son état de santé, et **en l’absence de fièvre et amélioration des symptômes**.

Dans le cas d’un test positif ou si le médecin considère que votre enfant est un cas confirmé de COVID-19, il ne pourra revenir en milieu d’accueil que 10 jours après le début des symptômes à condition de ne **pas avoir eu de fièvre au cours des 3 derniers jours et** d’avoir également montré une **amélioration considérable des symptômes**.

Il vous sera demandé de fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil en cas d’absence de plus de 2 jours selon les dispositions habituelles.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Note du milieu d’accueil **à l’attention du médecin traitant**

Nom du milieu d’accueil : ……………………………………………………………………………………………………….

Coordonnées du milieu d’accueil : ………………………………………………………………………………………….

Nom du médecin du milieu d’accueil/Conseiller pédiatre ONE et coordonnées de contact : ……………………………………………………………………………………………………

À l’attention du médecin traitant de (Nom, prénom de l’enfant) : ……………………………………………………………………………………………………

Date de naissance de l’enfant …/…/…

Numéro d’identification du Registre national de l’enfant : ……………………………………………………………………………………………………

Votre petit patient fréquente un milieu d’accueil et a présenté ce jour au moins l’un des symptômes suivants[[1]](#footnote-1) :

* Fièvre
* Toux
* Difficultés respiratoires
* Écoulement nasal
* Encombrement nasal
* Maux de gorge
* Maux de tête
* Douleurs musculaires
* Fatigue (irritabilité, pleurs…)
* Perte d’appétit
* Diarrhée aqueuse
* Autre :

Si un test est réalisé et que le résultat est positif, nous vous demandons d’en informer au plus vite le médecin du milieu d’accueil et/ou le Conseiller pédiatre ONE, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus, afin que ces derniers puissent prendre si nécessaire les mesures adéquates pour la collectivité.

Si le résultat du test est positif, l’enfant ne pourra réintégrer le milieu d’accueil que minimum 10 jours à compter du début des symptômes, à condition qu’il n’ait pas présenté de fièvre au cours des 3 derniers jours et qu’il ait montré une amélioration considérable des symptômes.

Si le test est négatif ou s’il n’y a pas de test, l’enfant ne pourra réintégrer le milieu d’accueil que si absence de fièvre et amélioration des symptômes.

En cas d’absence de plus de 2 jours, il sera demandé aux parents de fournir au milieu d’accueil un certificat de maladie selon les dispositions habituelles.

Nous vous invitons à prendre connaissance des communications et procédures à l’attention des médecins sur [www.Excellencis-one.be](http://www.Excellencis-one.be) ou sur le site internet de l’ONE [www.one.be](http://www.one.be) (partie professionnelle  toutes les actualités sur le Coronavirus COVID-19  2. Procédures  milieux d’accueil  arbre décisionnel milieux d’accueil) ou encore via la FAQ pédiatrique de Sciensano.

Nous vous remercions sincèrement pour votre compréhension et votre collaboration.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

1. <https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-definition-de-cas-et-testing> [↑](#footnote-ref-1)